

Les statuts de **DEA** ont été précisés et complétés le 31 octobre 2002. Ils ont été déclarés à la Préfecture du Rhône le

9 janvier 2003. Ils sont parus au Journal Officiel de la République Française le 22 février 2003 sous le numéro 1416.

Le but de l'Association est la défense de l'environnement sous tous ses aspects, aux plans notamment de l'urbanisme, de l'architecture et de la protection des sites bâtis et naturels ainsi que de la promotion et du maintien de la qualité de la vie sans se limiter nécessairement à la commune de Dardilly.

A ce titre, elle œuvre en particulier dans les domaines suivants :

-

Aménagement du territoire dans tous ses aspects (sol et sous-sol),

-

Protection de la nature dans toutes ses composantes (écologique, floristique, faunistique, ...),

-

Urbanisme, voirie et transports énergétiques,

-

Sauvegarde de sites naturels et bâtis, du patrimoine traditionnel et de l'exceptionnel contexte de Dardilly et de son voisinage,

-

Amélioration de la qualité de la vie, de la sûreté et de la salubrité,

-

Tous domaines connexes à ceux définis ci-dessus et ayant sur eux un impact.

DEA est inscrite par l'INSEE au Répertoire des entreprises et des établissements sous l'identifiant SIREN 789 377 116.